Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602384-20260708-2026_26-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

***

Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Gourin

***

Commune de SAINT-TUGDUAL

***

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le HUIT JUILLET à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT TUGDUAL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Stéphane LE GAL, Maire-adjoint, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : M LE GAL Stéphane - Mmes LE CORRE TEYZIER Valérie – AUFFRÉDO Catherine – M GOURMELEN Mickaël – Mme BOTLAN Gaëlle – M MARCEAU Geoffrey – Mme VISDELOUP Alexandra

Excusés : M SIOU Raymond (procuration à Mme AUFFRÉDO) - Mme LE BRIS Maryse – MM ALEYAUME Dominique – NOGRÉ Jérémy (procuration à M LE GAL)

Secrétaire de séance : Mme VISDELOUP Alexandra

Date de convocation	Membres en exercice	Présents	Procurations	Votants
02/07/2026	11	7	2	9

N°2026/26

Objet : Plan Communal de Sauvegarde

Compte tenu des dispositions de la loi sécurité civile du 22 juillet 1987 et de l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant les attributions de pouvoir de police municipale, il est de la responsabilité du Maire et des élus municipaux d'anticiper les risques éventuels et la conduite à tenir en cas de situation de crise (inondation, tempête, incendie bois et forêts, canicule…)

Le Plan Communal de Sauvegarde est l'outil de gestion de crise. Il est destiné à être mise en œuvre immédiatement en cas de sinistre et doit aider à faire face aux accidents d'origine naturelle ou technologique, ayant des incidences sur le territoire communal.
Il a aussi pour but de définir l'organisation communale prévue afin d'assurer en cas d'alerte : l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Une association se propose de venir nous faire une présentation de ce PCS et nous assister pour le mettre en place.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la mise en place de ce PCS.

Les services municipaux contacteront l'association pour convenir d'un rendez-vous à la rentrée prochaine.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Alexandra VISDELOUP

Le Maire Adjoint
Stéphane LE GAL

MAIRIE de SAINT-TUGDUAL * 56 (Morbihan) *